COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PV n°24 du lundi 4 mars 2024

Membres présents :	Membre excusé	Membres absents
Thierry VICTORIN	François MERILLE	Raymond ELINA
Stève JEAN-MARIE	Jean-Pierre LINDOR	Maurice DUJON
Nadia ANDRIEU DETOL	Thierry PASCAL	Patricia ELIMA
Rolande SILEBER	Victor AMOSIE	Renault DORLIPO
Mamadou SOW		Luxon NOEL
Sophie DUMAS		Antoine ADA
Emmanuel HODEBOURG		Grégory PREVOT
		Laure LOUISE
		Sonia JOSEPH

La commission s'est réunie le lundi 4 mars 2024 à 18h00 au centre de ligue

L'ordre du jour de la réunion

1. Déplacement du président de la FFF Philippe DIALO et Pascal PARENT membre du COMEX en charge de l'outre-mer.
2. Désignations
3. Retour Pitch
4. Retour sur les formations
5. Réunion avec les arbitres.

Déplacement du président de la FFF Philippe DIALO et Pascal PARENT membre du COMEX en charge de l'outre-mer.

Le Président de la FFF est présent sur le territoire du 3 au 5 mars 2024. Différentes rencontres sont prévues.

Désignations

Les désignations sont à jour pour les matchs séniors. Elles seront mises à jour pour les jeunes et féminines.
En annexe de ce PV, un extrait de la règlementation fédérale médicale sur les multidésignations.

Retour Pitch

Des jeunes arbitres ont été désignés sur ces tournois.
La CRA demande aux éducateurs d'être dans leur rôle et de ne pas invectiver les jeunes arbitres sur les matchs et tournois.

Retour sur les formations

La dernière formation a eu lieu les 26 et 27 février derniers afin que les clubs puissent se mettre en conformité avec les statuts de l'arbitrage.
Il y a 169 arbitres toutes catégories confondues.

Réunion avec les arbitres

La CRA rappelle aux arbitres :

- En cas d'incapacité de se répondre à sa désignation le jour du match, l'arbitre informe la CRA et propose à un arbitre de même grade de le remplacer.
- Les arbitres sont tenus de se présenter sur le stade sur lequel il officie au moins une heure avant le cout d'envoi.
- Les arbitres doivent arriver avec une tenue correcte. Les tongs, savates, claquettes, crocs…. sont à bannir dans toutes les catégories. Les bermudas sont tolérés uniquement dans les catégories jeunes.

Loi 9 : Balle en jeu, hors de jeu : La CRA demande d'arrêter le jeu si un gardien est blessé dans sa surface ou aux abords.

La formation pour la FMI et l'espace des arbitres aura lieu lundi 11 mars 2024 à 19 heures au centre ligue.

ANTOINE Woodley	PONET Yannick	BELANTON Yvenson
JEAN-MARIE Georges	CARRENAN Wendy	

Le secrétaire de séance

Nadia ANDRIEU DETOL

Le président

Thierry VICTORIN

Réglementation fédérale médicale - désignations consécutives des arbitres sur une courte période

COMMISSION MEDICALE 06/2019

Un arbitre peut arbitrer dans ces conditions

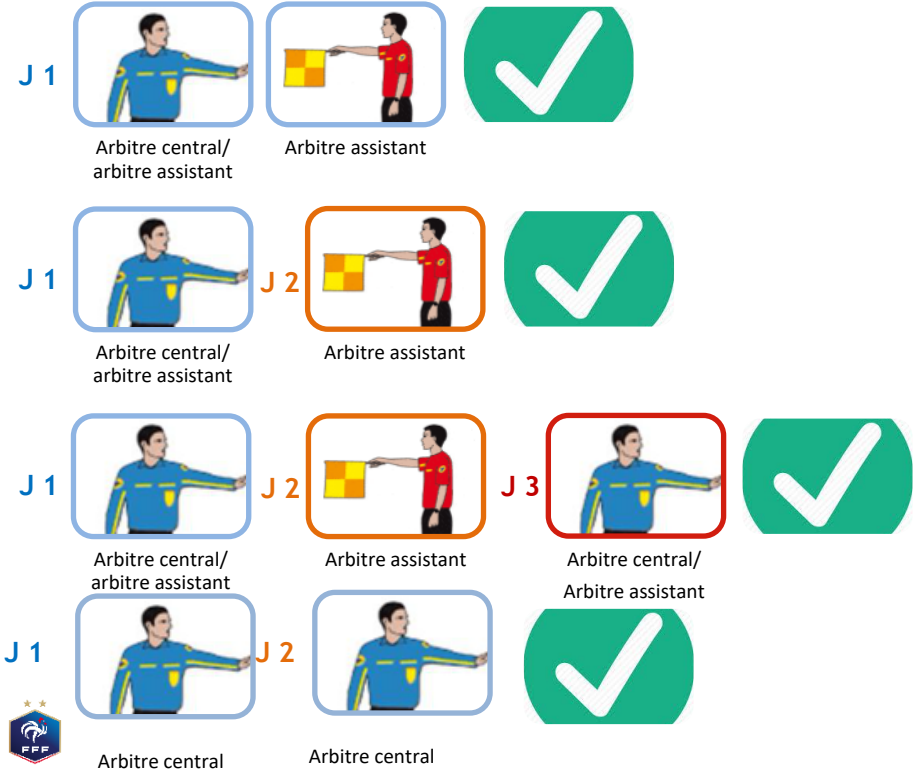

Un arbitre ne peut pas arbitrer dans ces conditions

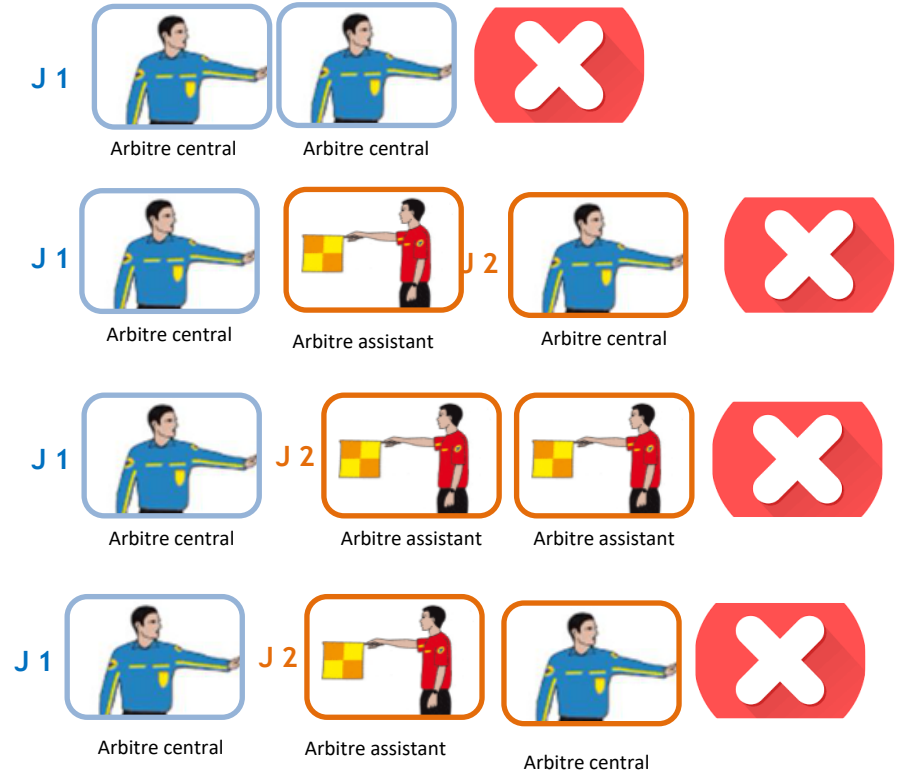

Réglementation fédérale médicale - désignations consécutives des arbitres sur une courte période

UN ARBITRE NE PEUT PAS :

A/ arbitrer en qualité d'arbitre central deux fois le même jour.

Ex: l'arbitre A ayant arbitré un premier match le samedi matin en qualité d'arbitre central, il ne pourra pas arbitrer un deuxième match le samedi après-midi en qualité d'arbitre central.

B/ arbitrer trois fois en 2 jours

Ex: -l'arbitre A ayant arbitré un premier match le samedi matin en qualité d'arbitre central, et un deuxième match le samedi après-midi en qualité d'arbitre assistant, ne pourra arbitrer le dimanche qu'elle que soit la fonction exercée.

-l'arbitre B ne peut arbitrer un premier match en qualité d'arbitre assistant le samedi après-midi, en qualité d'arbitre central le dimanche matin et en qualité d'arbitre assistant le dimanche après-midi

C/ arbitrer trois matches en trois jours s'il n'a pas un match en tant qu'assistant au milieu
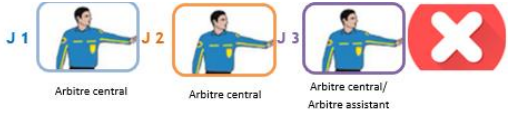
Ex: l'arbitre A ayant arbitré un premier match le vendredi soir en qualité d'arbitre central, un deuxième matcl le samedi après-midi en qualité d'arbitre central, il ne pourra arbitrer le dimanche qu'elle que soit la fonctio exercée.